

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 06 avril 2017**

Objet : Budget Primitif 2017.

L'an deux mille dix-sept, le six avril à quatorze heures quinze, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le 28 mars, se réunit en session ordinaire, salle des commissions N°1, au Département de la Haute-Vienne, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 10 + 2 procuration

Votants : 12 Pour

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président)
Mr Gérard VANDENBROUCKE 1^{er} VP (procuration donnée à Mr Hazouard)
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2^{ème} VP)
Mme Hélène FAIVRE (3^{ème} VP)
Mr Christian HANUS (4^{ème} VP)
Mme Hélène ROME (5^{ème} VP)
Mr Arnaud BOULESTEIX (suppléant de Raymondaud (7^{ème} VP)
Mr Alain LAGARDE (secrétaire)
Mr Pascal COSTE (procuration donnée à Mme Rome)
Mr Nicole GLANDUS
Mr Mathieu HAZOUARD
Mme Valérie SIMONET

Conseiller départemental Haute-Vienne
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Conseiller Agglo Bassin Brive
Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Vice-Président Conseil Départemental Hte-Vienne
Conseiller communautaire Tulle
Président Département Corrèze
Adjointe au Maire de la Ville de Limoges
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Présidente du Conseil Départemental Creuse

Sont excusés :

Mr Eric CORREIA (6^{ème} VP) (et son suppléant)
Mr Christophe PATIER (et sa suppléante)
Mr Christian PRADAYROL (et sa suppléante)

Président Agglo Grand Guéret
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Agglo Bassin Brive

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Le budget primitif 2017 tient compte de l'affectation du résultat de 2016 :

- report de fonctionnement de 278 316.04 €
- report d'investissement de 1 273 364.34 €

Il tient aussi compte des orientations budgétaires qui ont été débattues le 14 mars 2017 à savoir :

- Les contributions des collectivités membres sont maintenues à la même hauteur que celles votées depuis 2013.

Collectivités membres	Taux statutaire	Contribution / collectivité
Région Nouvelle Aquitaine	20%	111 238,60
Département Haute Vienne	13,34%	74 196,15
Département Creuse	13,33%	74 140,53
Département Corrèze	13,33%	74 140,53
Ville de Limoges	13,33%	74 140,53
Agglo du Bassin de Brive	13,33%	74 140,53
Agglo de Tulle	6,67%	37 098,07
Agglo de Grand Guéret	6,67%	37 098,07
TOTAL		556 193 €

- Les contributions des EPCI pour participation aux frais de fonctionnement pour les opérations mises en œuvre sur leur territoire sont prises en compte à hauteur de 115 000 € et non pas 185 000 € tel qu'envisagé au DOB. En effet, seules les contributions liées aux opérations de montée en débit seront appelées. Les conventions pour les opérations FTTH ne seront mises en place qu'en 2018.
- Parmi les autres recettes, le solde des fonds européens dans le cadre de la première phase du SDAN pilote est inscrit à hauteur de 89 700 € et les redevances d'affermage et de frais de contrôle à hauteur de 58 637 € après recalcul des redevances (73 000 € annoncés au DOB)

REÇU EN PREFECTURE

le 25/04/2017

Application agréée E-legalite.com

- Les **charges de personnel** sont calculées sur la base de **6 postes à temps complet dont 5 sur une année entière**. L'agent en cours de recrutement devrait arriver le 1^{er} juin.

La participation à la mutuelle des agents est prévue au budget pour un montant total de **720 €** à raison de 20€ par mois et par agent à compter du 1^{er} juillet 2017, soit sur un semestre.

Un projet de délibération sera soumis au comité technique paritaire du Centre de Gestion prochainement et le sujet sera présenté au comité syndical lors d'une prochaine réunion.

- Les **prestations de service extérieures** (technique, financier, juridique, communication et AMO) sont inscrites à l'article 6226 à hauteur de **357 333 €**
- **L'aide à l'installation** de liaisons haut-débit par satellite, est inscrite au budget en section de fonctionnement, à hauteur de **15 000 euros** (articles 657348 et 6574). Le reliquat (**41 918 €**) sera inscrit sur les prochains exercices.

En parallèle, des **recettes** sont inscrites à hauteur de **8 334 €** (article 7488).

- Les **frais de gestion pour l'exploitation du réseau** sont inscrits au chapitre 65 – article 651 (**60 000 €**) répartis comme suit :
 - pour les charges d'exploitation sur prises FTTH du SDAN pilote versées à Orange (**18 000 €**)
 - pour les redevances pour droits de passage versées à Orange (**42 000 €**)
- **Au chapitre 65**, sont également inscrits **454 247 €** à l'article 658 pour les autres frais de gestion liés à l'exploitation du réseau et qui seront versés à Axione Limousin dans le cadre des avenants d'affermage (avenant 29 et un prochain avenant qui devrait être présenté en cours d'année).
- L'inscription du **capital et des intérêts des trois emprunts** contractés par DORSAL selon détail ci-dessous :

EMPRUNTS EN COURS	Montant emprunté	CAPITAL RESTANT DÛ au 31/12/16	TOTAL ECHEANCE 2017	CAPITAL 2017	INTERETS 2017
Caisse Epargne (18 ans) - 1ère échéance en 2007 Terme en 2024	2 047 414,00 €	1 068 859,62 €	158 689,84 €	116 042,34 €	42 647,50 €
Crédit Agricole (10 ans) - 1ère échéance en 2010 Terme en 2019	250 000,00 €	75 000,00 €	27 925,00 €	25 000,00 €	2 925,00 €
Caisse Epargne (10 ans) - 1ère échéance en 2011 Terme en 2020	125 000,00 €	50 000,00 €	14 230,00 €	12 500,00 €	1 730,00 €
TOTAL	2 422 414,00 €	1 193 859,62 €	200 844,84 €		
TOTAL imputation 1641				153 542,34 €	
TOTAL imputation 66111					47 302,50 €

détail de la contribution des collectivités en 2017 sur les emprunts en cours

Collectivités membres	Taux statutaire	capital prêt Caisse Epargne 18 ans		capital prêt Crédit Agricole 10 ans		capital prêt Caisse Epargne 10 ans	
		Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts
Région Nouvelle Aquitaine	20%	23 208,47 €	8 529,50 €	5 000,00 €	585,00 €	2 500,00 €	346,00 €
Département Haute Vienne	13,34%	15 480,05 €	5 689,18 €	3 335,00 €	390,20 €	1 667,50 €	230,78 €
Département Creuse	13,33%	15 468,44 €	5 684,91 €	3 332,50 €	389,90 €	1 666,25 €	230,61 €
Département Corrèze	13,33%	15 468,44 €	5 684,91 €	3 332,50 €	389,90 €	1 666,25 €	230,61 €
Ville de Limoges	13,33%	15 468,44 €	5 684,91 €	3 332,50 €	389,90 €	1 666,25 €	230,61 €
Agglo du Bassin de Brive	13,33%	15 468,44 €	5 684,91 €	3 332,50 €	389,90 €	1 666,25 €	230,61 €
Agglo de Tulle	6,67%	7 740,02 €	2 844,59 €	1 667,50 €	195,10 €	833,75 €	115,39 €
Agglo de Grand Guéret	6,67%	7 740,02 €	2 844,59 €	1 667,50 €	195,10 €	833,75 €	115,39 €
TOTAL	100%	116 042,34 €	42 647,50 €	25 000,00 €	2 925,00 €	12 500,00 €	1 730,00 €

- L'inscription des **intérêts de ligne de trésorerie** à hauteur de **68 747.54 €** eu égard à l'ouverture d'une ligne de trésorerie le 29 mars 2017 (article 66111)
- Inscription de **10 000 €** pour des intérêts moratoires (chapitre 67)
- **Les dépenses imprévues** tel que présentées au DOB à hauteur de 50 000 € ne sont pas inscrites au BP2017. Elles feront l'objet, le cas échéant, d'une inscription lors d'une prochaine décision modificative.
- **Les amortissements** sont inscrits en dépenses de fonctionnement à hauteur de **291 396 €** et en recettes de fonctionnement à hauteur de **559 633 €**

La section d'investissement tient compte des restes à réaliser de l'exercice 2016 (1 154 537.77 € en dépenses d'investissement et 53 970 € en recettes d'investissement).

Elle tient compte également des travaux qui devraient être payés en 2017 dans le cadre des nouvelles opérations de montée en débit et du solde des opérations du SDAN pilote (13 292 016.57 €). Les recettes ont été inscrites en parallèle.

Comme évoqué lors du DOB, **1.7 M€** sont inscrits dans le cadre d'un remboursement de TVA sur les opérations remises en affermage à Axione Limousin dans le cadre des avenants 28, 29 et 30.

La participation au capital de la SPL à hauteur de **1.5 M€** est aussi inscrite au chapitre 26 (article 266). Cette dépense est prise en charge par la Région et les Départements.

Après avoir délibéré, les membres du comité syndical votent, à l'unanimité, le budget primitif 2017 dans sa totalité et par chapitre conformément au document comptable annexé.

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL

**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :**

